

PROGRAMME LEADER 2014-2020
« Développer une économie productive valorisant les potentialités et les ressources endogènes du pays de Balagne »

Compte-rendu du
12ème Comité de Programmation LEADER du GAL Balagne

JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

Le comité de programmation du Groupe d'Action Locale du pays de Balagne, convoqué le 21 octobre 2022, s'est réuni au siège du pays de Balagne, le 17 novembre 2022 à 15h00 à l'Île-Rousse.

COLLÈGE DES ACTEURS LOCAUX PUBLICS – 7 votants						
	Délégués Titulaires	Présent	Excusé	Absent	Délégués Suppléants	Présent
CCCB	Jean-Marie SEITE Président du GAL	x			Jean-Michel NOBILI	
	François MARCHETTI	x			Pierre GUIDONI	
	Roxane BARTHELEMY		x		Jean-Marc BORRI	
CCIRB	Jean-Paul GUERRIERI	x			Barthélémy COLOMBANI	
	Pierre POLI	x			Lionel MORTINI	
	Marie-Josèphe CAPINIELLI		x		Attilius CECCALDI	
Collectivité de Corse	Frédérique DENSARI		x		Jean-Marc BORRI	

COLLÈGE DES ACTEURS LOCAUX PRIVÉS - 7 votants						
	Délégués Titulaires	Présent	Excusé	Absent	Délégués Suppléants	Présent
Chambre d'Agriculture de Haute-Corse	Pierre ACQUAVIVA	x			Thierry ACQUAVIVA	

Chbre des Métiers et de l'Artisanat Hte-Corse	Virginie TORRELLI	x			Jean-François AGOSTINI	
Personnalité qualifiée Maîtrise de l'Energie						
Personnalité qualifiée Foire Rurale	Joseph-Marie TEALDI, Vice-Président du GAL	x			Jean-Marc ROCCHI	
Personnalité qualifiée Agronomie	Abigail CAUDRON	x			Laetitia HUGOT	
Personnalité qualifiée Entreprise et Innovation	Stan LECLERC			x		
Personnalité qualifiée Tourisme	Olivier BIANCONI	x			Claude CASTELLANI	

Assistaient également à la réunion : 3 non votants

Sandrine CARNER

Pays de Balagne

Ghjasippina GIANNESINI

cabinet d'étude I Pampasgioli

Ghjacumu GIANNESINI

cabinet d'étude I Pampasgioli

VÉRIFICATION DU DOUBLE QUORUM :

Collège public : Nombre de présents : 4 sur 7 Nombre de voix autorisées : 4	Nombre total de voix autorisées : 9
Collège privé : Nombre de présents : 5 sur 7 Nombre de voix autorisées : 5	Le quorum est atteint 9 voix/14 dont 5 relevant du collège privé

Lors de chaque vote, le ou les membre(s) du comité de programmation qui a (ont) un intérêt direct dans le projet présenté, sort(ent) de la salle de réunion afin de ne pas participer à la prise de décision.

Le nombre effectif de votants peut différer ainsi d'un vote à l'autre.

Le Président du GAL, Jean-Marie SEITE préside la douzième réunion du comité de programmation Leader du Pays de Balagne et constate que la règle du double quorum est respectée (plus de la moitié des membres présents dont au moins la moitié appartient au collège du secteur privé).

Le Comité de Programmation peut délibérer valablement.

Il est rappelé que le Groupe d'Action Locale est composé du comité de programmation et de l'équipe technique.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Point sur l'état d'avancement des dossiers du programme Leader en Balagne
2. Présentation du travail en cours de l'inventaire cartographique des ouvrages en pierre sèche concernant le lot n°2 « Mémoire des habitants »
3. Validation du rapport d'évaluation du programme Leader 2014/2020
4. Demandes d'avenants
5. Questions diverses

Contenu du dossier distribué aux membres du CP :

- L'ordre du jour du 12ème comité de programmation LEADER ;
- L'évaluation du programme Leader 2014-2020

M. Jean-Marie SEITE Président du GAL, accueille les participants en remerciant l'ensemble des membres présents. Il ouvre la séance à 14h00 et annonce l'ordre du jour. Il invite le prestataire I Pampasgioli à faire la présentation de son travail sur la « mémoire des habitants ».

Présentation du travail en cours de l'inventaire cartographique des ouvrages en pierre sèche concernant le lot n°2 « mémoire des habitants »

Le Président du GAL rappelle que le pays de Balagne réalise une étude d'inventaire cartographique des ouvrages en pierre sèche sur son territoire, dans le cadre de la fiche action n°1 étude et inventaire du programme européen Leader 2014-2020.

Une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage a rédigé ce marché qui se décompose en 3 lots :

- Lot 1 : Photo-interprétation et traitement d'images
- Lot 2 : Recueil de la mémoire des habitants
- Lot 3 : Numérisation de données géographiques sous SIG

Le résultat de l'étude « photo-interprétation et traitement d'images » du marché d'inventaire cartographique des ouvrages en pierre sèche de Balagne a été présenté en séance du comité de programmation du 8 décembre 2021. Ce travail a été réalisé par la société CLS.

Le second lot « recueil de la mémoire de habitants » a été confié à l'entreprise I Pampasgioli.

Ghjasippina Giannesini prend la parole pour souligner que le résultat de l'étude « photo-interprétation et traitement d'images » décrit précisément les ouvrages de terrasses mais ne restitue pas toute la richesse du patrimoine balain dont le bâti tel que les aires à blé, les bassins, ...

La méthodologie de ce travail consiste à se déplacer dans toutes les communes de Balagne à hauteur d'une réunion par commune. Elle indique avoir rencontré beaucoup de difficultés pour échanger avec des informateurs vivants sur le territoire. Beaucoup de ces personnes sont décédées ce qui a pour conséquence une grande perte d'une bonne partie de la mémoire du territoire. C'est catastrophique.

Elle indique s'être appuyée sur le cadastre Napoléonien qui est riche d'informations. Les géomètres du cadastre durant une cinquantaine d'années se sont attachés à y inscrire le patrimoine bâti dans sa totalité (aires à blé, paillers, enclos, sources et fontaines, moulins).

Cela a permis de réaliser en amont de chaque réunion, une copie d'écran des éléments du cadastre Napoléonien. Ce qui constitue un support pertinent avant la rencontre avec les municipalités.

Ghjasippina Giannesini rappelle l'objectif de cette étude qui est de venir préciser l'inventaire bâti en interrogeant les résidents sur ces particularités.

Elle souligne l'importante richesse du patrimoine du territoire de Balagne qui n'existe pas ailleurs comme par exemple des aires à blé sur des paillers, des systèmes dallés, aires jumelles, auges rectangulaires, des étables plus importantes que les maisons de maîtres, des escaliers en forme de pyramide, des murs de soutènement de plus de 6 mètres de hauteur, des systèmes d'irrigation qui comprennent des conduits en terre cuite, ...

Jean-Marie SEITE signale qu'heureusement l'étude toponymique des communes de Galeria et de Manso a été faite, il y a 8 ans, car aujourd'hui, nous avons perdu une très grande partie des détenteurs de cette mémoire. Il poursuit pour expliquer que le résultat de cette étude sera retranscrit sous format SIG à

l'aide du lot n°3. Ainsi il nous sera possible de disposer de données croisées sur l'ensemble du territoire et de cumuler ces données avec d'autres études comme avec par exemple les sources et fontaines.

Ghjacumu GIANNESINI consultant du cabinet d'étude I Pampasgioli annonce que le résultat de ce travail a permis de constituer une importante source de données qui seront répertoriées sous format SIG (Système d'Information Géographique). Il développe en expliquant que les hauts murs avaient pour vocation de protéger les agrumes du vent, que les aires de battages sont très nombreuses et présentes sur toutes les communes et que les moulins servent actuellement d'habitations ou sont en ruines.

Abigail CAUDRON questionne sur la présence de culture de blé en Balagne.

Olivier BIANCONI répond que le territoire de Balagne favorisait la culture du blé car il comportait une importante concentration d'habitants et les terres ne se trouvaient pas en zone inondable. A l'inverse d'autres territoires rencontraient des problèmes liés au Paludisme (par exemple la Plaine Orientale).

Pierre POLI fait part des informations contenues dans l'ouvrage rédigé par Jean-Christophe LICCIA qui indique que la culture de la céréale en Balagne était essentiellement du blé, du seigle et de l'orge.

Le BET indique que la concentration maximale d'aires à blé se situe sur les communes de Santa-Reparata, Lumio, Corbara et Montegrosso. Le Giunssani comprenait des cultures de seigle et la gestion des terres se faisait sur 3 ans en alternance avec 1 année de culture, 1 année de jachère et 1 année de pâturage pour les bêtes.

Le Patrimoine agropastoral exceptionnel est souvent associé aux aires à blé, les paillers sont rectangulaires. Ils pouvaient être sur 2 niveaux avec une habitation au-dessus. Les maisonnettes avaient des toits en tuiles canales.

Il cite pour exemple un ouvrage à 2 étages qui servait de lieu de stockage des récoltes pour le foin et les outils. Il se trouve sur la commune de Corbara.

Jean-Marie SEITE signale l'étude sur l'habitat temporaire du Professeur Michel Claude WEISS, archéologue qui indique que l'on construit cet habitat de la même façon depuis la préhistoire avec les mêmes mises en œuvre de matériaux locaux., alors que l'architecture civile et religieuse a suivi les évolutions stylistiques principalement venant d'Italie (Toscane).

Le cabinet d'études précise que sur la commune d'Occhiatana il y a eu beaucoup d'informateurs qui vivaient dans des paillers et ont connu la transhumance des bergers. Sur la commune d'Olimi-Cappella les paillers n'avaient pas de porte.

Le Maire de la commune de Novella a fait un travail remarquable sur le Patrimoine.

Il existe aussi des puits (A Ciggonna) avec des escaliers comme à Costa et à Sta Reparata di Balagna. Beaucoup de ces puits ont été bouchés par les bergers car les brebis tombaient dedans.

Pierre ACQUAVIVA demande quelle sera la finalité de ce travail.

Le Président du GAL répond que dans 3 ou 4 ans la Corse va faire l'objet d'une mise en œuvre sur son territoire de données LIDAR (4 points LIDAR par m²), dans l'attente de ces récoltes de données, il appartient au Pays de Balagne de conserver la mémoire des pierres et le témoignage des gens qui est en train de se perdre de façon inexorable.

Il poursuit en soulignant le travail important du Pays de Balagne depuis des années sur la pierre et qu'il garde espoir que les systèmes d'irrigations soient restaurés.

Pierre POLI évoque le projet d'intégrer le territoire de Balagne au label « Paysage culturel » au patrimoine mondial de l'Unesco. La microrégion mérite une candidature officielle. Il a eu une réunion avec le territoire de la Serra de Tramuntana à Majorque pour échanger sur ce label. L'objectif de ce recueil doit permettre d'alimenter la candidature à ce label.

Ghjacumu GIANNESINI fait savoir l'existence de Moulin à vent à Pietralba. La connaissance de la toponymie rend possible de retrouver la mémoire des lieux. Il prend pour exemple le Marsulinu où se trouvait par le passé une forêt de sapins. Cette forêt a disparu et personne n'en avait connaissance. Cependant, grâce à ce travail de recherche avec la toponymie on a pu retrouver des écrits génois relatant l'existence de cette fameuse forêt.

Pierre ACQUAVIVA témoigne de l'extrême richesse patrimoniale du territoire durant son enfance. Les ouvrages étaient très bien entretenus. Trente années d'élevage bovin ont provoqué la destruction d'une bonne partie de ces ouvrages en pierre sèche.

Abigail CAUDRON demande si cette étude peut être utile contre la divagation animale.

Ghasippina Giannesini travaille dans le cadre du Comité de Massif pour la sauvegarde du Pastoralisme. L'estimation de bovins sauvages est de 60 000 têtes en Corse. Outre « les sacs à os et à prime », la race bovine est adaptée à notre territoire. Il appartient aux autorités d'endiguer la divagation et de sauver cette race en perdition qui fait partie du patrimoine génétique, issue de 3 souches dont l'Auroch qui existe depuis le néolithique.

Validation du rapport d'évaluation du programme Leader 2014-2020

Le Président du GAL présente le rapport d'évaluation du programme Leader 2014-2020. Il a été réalisé en interne par l'animatrice du programme.

La démarche d'évaluation dans LEADER est une obligation réglementaire. La programmation ayant démarré avec des années de retard, il est difficile aujourd'hui d'étudier les impacts directs de l'aide européenne sur le développement du territoire. Encore peu de projets ont été réalisés et payés, le GAL ne dispose donc pas de suffisamment de recul pour cela. En revanche, le GAL peut étudier la façon dont ont été affectés les crédits jusqu'à présent, évaluer le fonctionnement du GAL et de ses instances.

Aucune remarque n'est formulée. Ce document sera disponible en ligne sur le site du Pays de Balagne.

Présentation des demandes d'avenants

Ces demandes concernent la fiche action n° 3 du GAL Pays de Balagne intitulée : « travaux et équipements » qui sont présentées pour avis après réception de l'éligibilité des demandes d'avenants par l'autorité de gestion. Ces opérations relèvent de la mesure 19.2 du PDRC - Aide à la mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie de développement local menée par les acteurs locaux du Plan de Développement Rural de la Corse.

COMMUNE DE CORBARA – AMENAGEMENT DE JARDINS FAMILIAUX

CONVENTION 05M10133W DU 02/05/2022

Le Président rappelle que la commune de Corbara, souhaiterait solliciter une subvention complémentaire afin d'inclure les frais de maîtrise d'œuvre pour l'opération « aménagement de jardins familiaux ». Cette modification aura d'une part, une incidence sur le plan de financement de l'opération et d'autre part sur le montant de dépenses prévues sur l'opération.

Il s'agit de modifier le plan de financement de la façon suivante :

1. **Modification des dépenses :**

1-Dossier initial conventionné :

DEPENSES		RECETTES	
TRAVAUX	72 875,00 €	FEADER – 64 %	46 640,00 €
		COLLECTIVITE DE CORSE – 16 %	11 660,00 €
		AUTOFINANCEMENT - 20 %	14 575,00 €
TOTAL TTC	72 875,00 €	TOTAL – 100 %	72 875,00 €

2- Modification des dépenses en fonction de la nouvelle demande :

DEPENSES		RECETTES	
TRAVAUX	72 875,00 €	FEADER – 64 %	51 304,00 €
MOE	7 287.50 €	COLLECTIVITE DE CORSE – 16 %	12 826,00 €
		AUTOFINANCEMENT - 20 %	16 032,50 €
TOTAL TTC	80 162,50 €	TOTAL – 100 %	80 162,50 €

Vérification des personnes en conflit d'intérêts, ne participant pas au débat et au vote	0
---	---

Le Président met au vote ce projet pour avis

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	9 (dont 4 relevant du collège public et 5 relevant du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	9
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	9

COMMUNE DE LUMIO

La commune de Lumio, souhaiterait solliciter une subvention complémentaire afin d'inclure les frais de maîtrise d'œuvre pour les 3 opérations suivantes :

- Aménagement du jardin de l'église
- Création des jardins familiaux Betricce
- Création du jardin pédagogique de l'école de Lumio – le potager des écoles

Ces modifications auront d'une part, une incidence sur le plan de financement de l'opération et d'autre part sur le montant de dépenses prévues sur l'opération.

Il s'agit de modifier les plans de financements de la façon suivante :

- **Aménagement du jardin de l'église**

Modification des dépenses :

1-Dossier initial conventionné

Dépenses		Recettes	
Travaux	350 000 €	Feader – 64%	224 000 €
		CdC – 16 %	56 000 €
		Autofinancement	70 000 €
Total ht	350 000 €	Total ht	350 000 €

2- Modification des dépenses en fonction de la nouvelle demande :

Dépenses		Recettes	
Travaux	350 000 €	Feader – 64%	240 576 €
MOE	25 900 €	CdC – 16 %	60 144 €
		Autofinancement	75 180 €
Total ht	375 900 €	Total ht	375 900 €

Vérification des personnes en conflit d'intérêts, ne participant pas au débat et au vote	0
---	---

Le Président met au vote ce projet pour avis

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	9 (dont 4 relevant du collège public et 5 relevant du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	9
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	9

- **Création des jardins familiaux Betricce**

Modification des dépenses :

1-Dossier initial conventionné

Dépenses		Recettes	
Travaux	147 400.00 €	Feader – 64%	104 817.78 €
<i>Acquisition foncière (10% des dépenses éligibles)</i>	16 377.77 €	CdC – 16 %	26 204.44 €
		Autofinancement	32 755.55 €
Total TTC	163 777.77€	Total TTC	163 777.77 €

2- Modification des dépenses en fonction de la nouvelle demande :

Dépenses		Recettes	
Travaux	147 400,00 €	Feader – 64%	112 433,26 €
<i>Acquisition foncière (10% des dépenses éligibles)</i>	16 377,77 €	CdC – 16 %	28 108,31 €
MOE (sur 9 916 € ht avec tva 20%)	11 899,20 €	Autofinancement	35 135,39 €
Total TTC	175 676,97 €	Total TTC	175 676,97 €

Vérification des personnes en conflit d'intérêts, ne participant pas au débat et au vote	0
---	---

Le Président met au vote ce projet pour avis

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	9 (dont 4 relevant du collège public et 5 relevant du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	9
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	9

Création du jardin pédagogique de l'école de lumio – le potager des écoles :

Modification des dépenses :

1-Dossier initial conventionné

Dépenses		Recettes	
Travaux	40 000.00 €	Feader – 64%	25 600.00 €
		CdC – 16 %	6 400.00 €
		Autofinancement	8 000.00 €
Total ht		Total ht	40 000.00 €

2- Modification des dépenses en fonction de la nouvelle demande :

Dépenses		Recettes	
----------	--	----------	--

Travaux	40 000,00 €	Feader – 64%	27 494,40 €
MOE	2 960,00 €	CdC – 16 %	6 873,60 €
		Autofinancement	8 592,00 €
Total ht	42 960,00 €	Total ht	42 960,00 €

Vérification des personnes en conflit d'intérêts, ne participant pas au débat et au vote	0
---	---

Le Président met au vote ce projet pour avis

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	9 (dont 4 relevant du collège public et 5 relevant du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	9
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	9

COMMUNE DE GALERIA – CREATION DU JARDIN PEDAGOGOQUE DU VILLAGE

MODIFICATION DES POSTES DE DEPENSES

Cette demande d'avenant a pour objectif d'adapter le projet et le plan de financement à la convention attributive de subvention. En effet, compte-tenu de risque du non versement de la subvention Leader à cause de l'extrême rigueur administrative concernant la vérification du DPGF au moment du paiement, il convient de s'assurer que le DPGF entre le dossier de financement et la facture soient strictement identiques.

Le plan de financement initial s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Installation chantier et nettoyage	1 500,00 €	FEADER 64 %	33 440,00 €
Aménagement du sol	18 000,00 €		
Murs en pierre sèche	18 000,00 €	Collectivité de Corse 16 %	8 360,00 €
Bassin d'arrosage et Irrigation	6 000,00 €		
Portail d'accès	4 000,00 €	Sous total financement LEADER 80 %	41 800,00 €
Sous total (montant des travaux)	47 500,00 €	AUTOFINANCEMENT 20 %	10 450,00 €
MOE 10 %	4 750,00 €		
TOTAL	52 250,00 €	TOTAL	52 250,00 €

La maîtrise d'œuvre est indispensable à la réalisation du projet, c'est pourquoi l'atelier HAMAC Paysage, Coopaname a été retenu pour assurer cette mission pour un montant de 4 600 € ht.

Le MOE a rédigé le dossier technique et les pièces du marché public. Suite à la consultation des entreprises, la commune a reçu les offres suivantes :

- **Lot n°1 : travaux divers (démolition, terrassement, dalle béton, sol stabilisé, maçonnerie, ferronnerie et avaloir)** – proposition de l'entreprise concept vert paysage d'un montant de 23 969.90 € ht ;
- **Lot n°2 : ouvrages en pierre sèche** - proposition de la micro-entreprise « Pierres et chaux » pour un montant de 24 947 € ht.

Aussi afin de sécuriser l'instruction de la demande de paiement, il convient que soient prises en compte, les modifications suivantes :

Dépenses		Recettes	
Travaux lot n°1	23 969,90 €	Feader – 64%	34 826.82 €
Travaux lot n°2	24 947,00 €	CdC – 16 %	8 706.70€
Portail d'accès	900,00 €	Autofinancement	10 883,38 €
MOE	4 600,00 €		
Total HT	54 416.90 €	Total HT	54 416.90 €

Vérification des personnes en conflit d'intérêts, ne participant pas au débat et au vote	Jean-Marie SEITE
---	------------------

Le Président met au vote ce projet pour avis

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	9 (dont 4 relevant du collège public et 5 relevant du collège privé)
Conflit d'intérêt	1
Nombre de voix exprimées	8
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	8

Le Président se félicite de l'approbation de l'ensemble de ces demandes d'avenant par le comité de programmation Leader

Questions diverses

Le Président du GAL informe les membres du comité de programmation que les formations portant sur la pierre sèche fonctionnent très bien sur le territoire. Dernièrement, une formation « prescripteurs » sur la pierre sèche a été organisée dans la commune de Corbara les 22 et 23 septembre 2022. Des décideurs, architectes étaient présents. Il espère que le service des routes puisse s'impliquer dans cette

démarche afin de les inciter à conserver le patrimoine en pierre sèche exceptionnel que compte le territoire.

Cette initiative est extrêmement vertueuse pour la microrégion. Beaucoup de formations de différents types ont eu lieu (stage à l'attention des amateurs, professionnels pour les agents des collectivités et professionnels locaux dont une partie a eu un diplôme).

Il est important de conserver le savoir-faire en pierre sèche et cela permet aux professionnels locaux qualifiés de pouvoir répondre au marché de ce secteur.

Cela crée une dynamique sur le territoire. Charlotte PEYRONNENC, lauréate du CQP « ouvrier professionnel en pierre sèche » obtient des chantiers grâce à cette qualification. Actuellement cheffe de chantier, elle forme 3 personnes qui vont passer le diplôme.

Les entreprises qui n'ont pas de personnel ayant cette qualification ne peuvent pas répondre à la commande publique. Le programme Leader finance la création et la restauration d'ouvrages en pierre sèche via la fiche action n°3 « travaux et équipements » pour la réalisation ou réhabilitation de jardins collectifs (familiaux, partagés, pédagogiques, ...). Le marché de la pierre sèche prend de l'importance grâce au travail du Pays de Balagne depuis une décennie qui est une réussite.

Pierre POLI ajoute que le Pays de Balagne a programmé plus d'une vingtaine de formation sur la pierre sèche en Balagne financé par le PETR, la DREAL et le CNFPT. Ces actions vont se poursuivre dans les années à venir.

Les professionnels titulaires du CQP « ouvrier professionnel en pierre sèche » sont obligatoirement les formateurs de ces stages. Par ailleurs, ils se retrouvent maintenant invités dans le cadre des journées du patrimoine à faire découvrir leur travail sur d'autres territoires de Corse.

Abigail CAUDRON demande l'état d'avancement du projet de restauration du sentier de Caprunale.

Jean-Marie SEITE répond que l'étude de préalable réalisée par les communes de Galeria et de Manso a permis de débloquer des financements de l'Etat et du Comité de Massif. L'ONF serait le maître d'œuvre des études du projet. Il précise que le retard pris est important et que pendant ce temps les ouvrages de soutènement se dégradent, parfois s'effondrent et que l'enveloppe des travaux de réhabilitation ne cesse de grandir en raison de ces retards.

Récapitulatif de la Synthèse des avis faites par le comité de programmation :

Porteur de projet	Projet	Type	Appréciation
Mairie de Corbara	Aménagement de jardins familiaux	Avenant	Favorable
Mairie de Lumio	Aménagement du jardin de l'église	Avenant	Favorable
Mairie de Lumio	Création des jardins familiaux Betricce	Avenant	Favorable
Mairie de Lumio	Création du jardin pédagogique de l'école de Lumio – le potager des écoles	Avenant	Favorable
Mairie de Galeria	Création du jardin pédagogique du village	Avenant	Favorable

Fait à l'Île-Rousse, le vendredi 25 novembre 2022

Monsieur Jean-Marie SEITE
Président du GAL pays de Balagne

